



ALGERIE TELECOM - SPA -

Direction Opérationnelle
des Télécommunications d'ADRAR
Département Achat et Logistique

ADRAR, le 21/03/2024

REF: AT/DOT01/SDFS/DAL/N° *21* /2024

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications d'ADRAR

A

Monsieur Le gérant de l'entreprise : **ETB BELHADJ MOHAMMED REDHA** titulaire de Registre de commerce N°: 01/00- 4432312 A 17 du 01/03/2017, et d'immatricule fiscale N° : 199301220006544, demeurant à CITE ABOUBEKER SADIK ADRAR

Objet: Deuxième mise en demeure.

J'ai le regret de informer que vous êtes mis en demeure pour la deuxième fois afin de procéder à la fourniture et la mise en place des dalles de chambres restantes conformément à l'ODS N° **97/2023 du 12/11/2023** dans un délai de huit (08) jours comme stipule **l'article N°34** du contrat à commandes CDN N° **64/AT/DO/SDFS/DAL/2023**, faute de quoi votre contrat sera résilié à votre tort exclusif avec toutes les conséquences qui en découlent pouvant aller jusqu'à votre inscription sur la liste noire (Black list) des entreprises défailants .

Veuillez agréer l'expression de notre profond respect.

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications



Monsieur Le gérant de l'entreprise : **ETB BELHADJ MOHAMMED**
Adresse : CITE ABOUBEKER SADIK ADRAR



RR 000 929 087 01